



Communauté de Communes du  
**HAUT VALLESPIR**

## **DECISION ADMINISTRATIVE**

**N°46/2024**

### **DECISION DU PRESIDENT DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT**

Le Président de la Communauté de Communes du Haut Vallespir,  
**VU** l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil Communautaire,  
**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°02/2023 en date du 26 janvier 2023 qui, en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, donne délégation au Président pour toute la durée de son mandat pour solliciter de l'Europe, de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département des Pyrénées – Orientales et de tout organisme public ou privé, l'attribution de subventions pour tout projet d'investissement et/ou de fonctionnement d'un montant inférieur ou égal à 2 000 000 d'euros hors taxe,

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes du Haut Vallespir souhaite engager, pour l'année scolaire 2024-2025 l'apprentissage du « Savoir rouler à vélo » pour les scolaires.

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes du Haut Vallespir entend solliciter le soutien financier de l'Etat,

### **DECIDE**

**Article 1<sup>ER</sup>** : Il sera demandé à l'Etat, le versement de subventions en vue de permettre l'apprentissage du « savoir rouler à vélo » pour les classes de CM1/CM2 de trois écoles du Haut Vallespir qui n'ont pas pu mettre en place le programme.

Le montant total de l'opération serait de 1350 euros avec un plan de financement établi à cette occasion serait le suivant :

► Etat (Fonds Vert) : 675 euros (50%)

► Communauté de Communes du Haut Vallespir : 675 euros (50%)

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Céret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Arles-sur-Tech, le 29 OCT. 2024

**Le Président,**

**Claude FERRER**

  
The stamp is circular with the text "COMMUNAUTÉ COMMUNALE" at the top and "HAUT VALLESPIR" at the bottom. In the center, it says "S. P. 100" and "Arles-sur-Tech".